

**Ministère des Infrastructures des
Transports terrestres et du
Désenclavement**



AGERROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



**PROJET D'APPUI AU TRANSPORT ET A LA MOBILITE URBAINE
(PATMUR)
VOLET CHANGEMENT CLIMATIQUE
FINANCEMENT FONDS NORDIQUE DE DEVELOPPEMENT**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour l'assistance technique pour la prise en charge des effets du changement climatique dans les projets d'infrastructures de transport

- 1- La République du Sénégal a obtenu, du Fonds Nordique de Développement (FND), un don en vue de financer le volet « Prise en compte des effets du Changement Climatique » dans le cadre du Projet d'Appui au Transport et à la Mobilité Urbaine (PATMUR) et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du contrat de services pour l'assistance technique pour la prise en charge des effets du changement climatique dans les projets d'infrastructures de transport.
- 2- L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD) invite les firmes intéressées à manifester leur intérêt à fournir les services. Les firmes intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services décrits ci-dessus.
- 3- Le consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC) en accord avec les procédures définies dans les Directives de l'IDA: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale (janvier 2011) et en accord avec les Directives de Passation des Marchés du FND.
- 4- Les prestations attendues du consultant seront les suivantes:
 - fournir appui et assistance technique dans la planification, la gestion et le suivi des effets du changement climatique dans le secteur des transports ;
 - coordonner la mise en œuvre des activités d'adaptation aux changements climatiques dans les projets d'infrastructure de transport ;
 - élaborer et exécuter la formation des agents de l'AGERROUTE-Sénégal et ses partenaires ;
 - analyser et approuver les aménagements (travaux de Génie civil le long de la route des Grandes Niayes) aux abords du lac TANMA en priorité pour s'accommoder aux changements climatiques;
 - proposer des mesures d'atténuation des effets du changement climatique le long de la route des Grandes Niayes et contribuer à l'identification ou la mise en priorité des options d'adaptation.;
 - élaborer la cartographie des vulnérabilités ;
 - élaborer et mettre en place un système d'alerte précoce ;
 - acquérir et payer pour les équipements et matériels d'un montant provisionnel de 800 000 EUR ;
 - identifier des indicateurs de surveillance de la réduction de la vulnérabilité ;
 - élaborer la méthodologie de sélection des investissements et une stratégie d'adaptation liée aux vulnérabilités des changements climatiques ; et
 - élaborer des manuels, des normes techniques et guides de design pour le secteur routier.

La durée globale du contrat est de quinze (15) mois. Le démarrage des services est prévu en avril 2014.

Une esquisse des Termes des Références (TDR) est publiée sur le site Internet du FND (www.ndf.fi) et sera disponible également à l'AGEROUTE Sénégal.

5- Les firmes intéressées doivent fournir les informations suivantes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services:

- Activités principales et années d'existence ;
- Qualifications dans le domaine du service sollicité (brochures et références concernant les études, la surveillance et le contrôle de travaux analogues) ;
- Capacités techniques et de gestion de la firme ;
- Qualifications générales et nombre de personnel permanent ;
- Références de clients et toute autre information jugée pertinente.

Les firmes ne doivent pas inclure dans les manifestations d'intérêts des curriculum vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Elles peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6- Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires soit à l'adresse mentionnée ci-dessous:

AGEROUTE, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence,
Dakar- Sénégal, BP : 25 242 – Dakar Fann
Tel (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 864 48 33
Soit par email à l'adresse suivante: jmcisse@ageroute.sn

7- Les manifestations d'intérêt dans sont reçues au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessus au plus tard **Le 14 janvier 2014 à 10h 30 précises (heure locale)**. Les enveloppes devront porter expressément les mentions suivantes: **«Manifestation d'intérêt pour l'assistance technique pour la prise en charge des effets du changement climatique dans les projets d'infrastructures de transport »**

8- Les manifestations d'intérêt pourront aussi être fournies comme une PDF par email à l'adresse ci-dessus. La rubrique d'email devra porter expressément les mentions suivantes: **«Manifestation d'intérêt pour l'assistance technique pour la prise en charge des effets du changement climatique dans les projets d'infrastructures de transport»**.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE